



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-05 du lundi 22 février 2021

relatif à

LA REPONSE AU POSTULAT DE M. CYRIL ZOLLER (ALT. VERTS),
DEPOSE LE 22 MARS 2018, INTITULE : « POUR UN CENTRE-VILLE
FORT EN TOURISME ET ARTISANAT »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par M. le Conseiller communal Cyril Zoller.

Afin de permettre au postulant d'obtenir une réponse à sa demande avant la fin de la législature, la Municipalité a décidé de traiter le plus d'objets possibles d'ici au mois de juin. Il se peut dès lors que la réponse soit partielle, mais elle reflètera les intentions que la Municipalité actuelle souhaite transmettre à celle qui lui succèdera pour la législature 2021-2026.

2. HISTORIQUE

Le 22 mars 2018, M. le Conseiller communal Cyril Zoller (Alt.-Verts)) déposait un postulat intitulé : « Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat », que le Conseil communal transmettait à la Municipalité pour étude et rapport le 4 octobre 2018, après qu'une commission ait décidé de le prendre en considération. Le présent rapport-préavis renseigne le Conseil communal sur les mesures prises par la Municipalité en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville pour le tourisme et l'artisanat.

Le postulant émettait la proposition de renforcer le lien entre l'artisanat et le tourisme en :

- Valorisant le centre historique par un projet touristique concret
- Tout en promouvant l'artisanat, notamment en soutenant l'implantation d'artisans

Dans son argumentaire, le postulant développait tout un catalogue de mesures à même selon lui de parvenir aux buts visés. Dans son examen du postulat la Commission ad hoc a estimé que les projets mis en place par la Municipalité en matière de renforcement de l'attrait du centre-ville constituaient une bonne réponse au postulat, mais décidait malgré tout de le renvoyer à la Municipalité pour que celle-ci puisse faire un rapport avant la fin de la législature.

3. CONTEXTE ACTUEL

D'une manière générale, la branche du commerce de détail est dans une période très agitée : changement de comportement des consommateurs, tourisme d'achat, e-commerce, nouvelles habitudes de consommation sont autant de facteurs qui déstabilisent cette branche d'activité. Une étude du BAK Basel en 2016 relevait que la branche pèse 16% du PIB Suisse et emploie 21% de la main d'œuvre active, soit 881'000 emplois. Les turbulences actuelles n'impactent pas uniquement un secteur économique important, elles ont des effets sur la vie dans les différentes localités de Suisse.

La question de la vitalité commerciale des centres-villes est donc un sujet brûlant et de nombreuses communes vaudoises, suisses et étrangères tentent de trouver la parade à la dévitalisation commerciale des activités. Malheureusement, la situation sanitaire prévalant depuis le mois de mars 2020 n'a pas aidé à corriger cette tendance.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Comme le relevait la Commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat Zoller, la Municipalité se préoccupe depuis plus de dix ans maintenant de la question de la revitalisation du centre-ville. Après avoir conduit plusieurs études, elle a arrêté une stratégie en deux axes : l'accessibilité et l'attractivité.

L'accessibilité du centre-ville est garantie par des voiries en bon état et bien indiquées et, surtout, par des parkings disponibles. Cet axe a fait l'objet du préavis n°2020-19 relatif au concept de gestion du stationnement, accepté pour ce qui est de son volet technique, par le Conseil communal le 10 décembre 2020. La Municipalité estime avoir traité cet axe.

Concernant l'attractivité, la Municipalité, aidée d'experts dans le domaine, a élaboré un projet qui devrait permettre de mettre en évidence les conditions-cadres favorisant l'implantation d'artisans en centre-ville, limitant ce qui est considéré comme des « vitrines froides » et apportant une activité propre à encourager le chaland à se promener à Aigle.

Dans ce cadre, il est prévu de

- Mettre en place une démarche volontaire, en lien étroit avec les propriétaires et les potentiels artisans ou artistes pouvant potentiellement occuper les rez-de-chaussée vides des rues du centre-ville. Dans ce cadre, un dialogue sera établi pour définir des conditions adéquates (prix des loyers, durées des baux, etc.).
- Soutenir l'association des commerçants aiglons, « Aigle-Cité », afin de trouver les bonnes activités à mettre au bon endroit. Dans cette optique, il s'agira de permettre à « Aigle-Cité » d'être un groupe de consultation représentatif auprès de la Municipalité pour tout ce qui touche aux affaires commerciales d'Aigle.
- Fédérer les différents acteurs, comme l'antenne aiglone de l'Association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ATALC), les acteurs culturels ou associatifs pour valoriser les événements déjà existants et encourager ceux qui pourraient être porteurs de vitalité.
- Gérer et assurer la promotion d'un espace de coworking installé dans les locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, sise Place du Marché 4, repris par la Commune, à la suite de l'abandon du projet par ses promoteurs privés.
- Analyser les conditions nécessaires à l'organisation du marché hebdomadaire de manière à en faire un événement vivant et commercialement intéressant.

Pour mettre en place cette méthodologie et ces actions, elle a obtenu un co-financement cantonal courant 2020, après une année difficile pour monter le projet. Malheureusement, le partenaire pressenti pour mener à bien les travaux de collectes d'informations et de formalisation des mesures a, pour des raisons personnelles, renoncé à effectuer le travail en fin d'année dernière, laissant la Municipalité au milieu du gué et sans moyens pour aller de l'avant. Des pistes sont actuellement explorées pour relancer la machine, mais il est certain que cette démarche prendra entre 18 et 24 mois de retard par rapport à ce qui avait été dit à la Commission ad hoc en 2018.

Par ailleurs, la Municipalité n'est pas restée inactive durant la période de pandémie de COVID-19 et les semi-confinements qu'elle a engendré. Indépendamment du projet ci-dessus, la Municipalité a mis en place diverses mesures pour maintenir une activité commerçante en ville d'Aigle, notamment :

- L'encouragement à maintenir le marché hebdomadaire du mardi en facilitant les démarches administratives des maraîchers ayant fait une demande de stand ;
- La mise en place du système de bons « Aide aux entreprises », valable auprès des commerçants et établissements publics aiglons. A ce titre, le Conseil communal accordait un crédit de CHF 180'000.- (auquel s'ajoute deux fois un montant de

CHF 15'000.-, accordé par la Municipalité à Gastrovaud-section Aigle et à Aigle-Cité comme mesure de soutien post-COVID-19). A ce jour et malgré les contraintes qui leur sont imposées, 110 entreprises de la place se sont inscrites depuis le 1er novembre 2020.

- L'offre aux établissements public le souhaitant d'étendre leur terrasse, sans frais, ni procédure de mise à l'enquête, pour compenser la perte de places assises à l'intérieur des établissements, imposée par les mesures de distanciation édictées par la Confédération. Comme la situation a perduré, il a ensuite été proposé de maintenir les terrasses et extensions de terrasses, gratuitement, jusqu'à fin mars 2021 avec possibilité de commander sans frais des copeaux de bois et un sapin en pot pour égayer ces terrasses. La Municipalité a aussi autorisé l'installation de chauffages extérieurs, pour autant qu'ils soient alimentés par une source d'énergie renouvelable.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Comme déjà dit, la dynamisation du centre-ville fait partie des préoccupations majeures de la Municipalité qui explore des pistes depuis de nombreuses années. Elle est convaincue que la tendance vécue ces dernières années n'est pas irréversible et entend tout mettre en œuvre, dans les limites de ses compétences et de ses moyens pour rendre Aigle attractive, améliorant sa fréquentation, que ce soit par les touristes de passage ou les chalands réguliers.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

La mise en place des actions décrites, faisant l'objet de la demande de co-financement cantonal (soutien LADE) est planifié sur deux ans. Compte tenu des éléments indiqués précédemment et de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, aucune échéance fixe ne peut être communiquée aujourd'hui.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

La problématique de dynamisation des centres-villes est quasiment planétaire et ce qui peut être fait à l'échelle aiglonne n'est pas comparable avec ce qui peut être lu dans la presse, se passant à Lausanne ou ailleurs. Cependant, certaines Communes du District et d'autres, de tailles comparables, sont très intéressées par ce qui ressortira du projet aiglon.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : un centre-ville attractif, équipé de systèmes de stationnement incitatifs, ne peut qu'encourager à ne pas aller faire ses achats à l'extérieur, réduisant la mobilité polluante.

Social : avec un centre-ville revitalisé, le lien social est renforcé en raison du nombre d'interactions qu'il va impliquer, renforçant si besoin la cohésion et le sentiment d'appartenance.

Economie : un centre-ville dynamique et attractif est indiscutablement un atout économique pour une commune tournée vers l'avenir. Sans être véritablement chiffrables, les retombées économiques et fiscales, en cas de succès seront indéniables.

La mesure proposée s'inscrit donc dans une logique de **développement durable**.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Outre les heures passées par le responsable de la promotion économique communale pour mettre en place ces différents projets et en assurer le suivi, les éléments décrits ci-avant n'ont pas d'incidence sur les comptes communaux. Le projet de revitalisation du centre-ville, co-financé par le Canton à raison de 50% a été estimé à CHF 200'000.- sur deux ans. Le financement de la part communale a été accepté par le Conseil communal dans le cadre du préavis n° 2019-08, avec la création de la cellule de promotion. Le volet accessibilité a quant à lui fait l'objet du préavis n°2020-19.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-05 du 22 février 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2021-05 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Cyril Zoller, déposé le 22 mars 2018, intitulé : « Pour un centre-ville fort en tourisme et artisanat ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

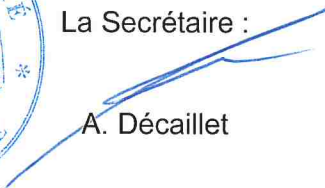
La 2^{ème} Vice-présidente :



M. Allora



La Secrétaire :



A. Décaillet

Municipal délégué : M. F. Borloz, Syndic

Annexe :